

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **29^e jour du mois de septembre 2025**, à la salle du Conseil, à compter de 19 h 00. Sont présents :

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| ▪ Monsieur Hugues Grimard, | Maire |
| ▪ Madame Isabelle Forcier, | conseillère au poste numéro 1 |
| ▪ Madame Andréanne Ladouceur, | conseillère au poste numéro 2 |
| ▪ Monsieur René Lachance, | conseillère au poste numéro 3 |
| ▪ Madame Caroline Payer, | conseillère au poste numéro 4 |
| ▪ Monsieur Jean Roy, | conseiller au poste numéro 5 |
| ▪ Monsieur Pierre Benoit, | conseiller au poste numéro 6 |

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- | | |
|---------------------------------|---|
| ▪ Monsieur Stéphane Alain, | Directeur général |
| ▪ Monsieur Georges-André Gagné, | Greffier |
| ▪ Madame Annie Lamontagne, | Adjointe à la direction générale et au greffe |

Il est donc procédé comme suit :

2025-315

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé.

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour ;
2. Demande de travaux de rénovations extérieures dans un secteur affecté par un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 511, 1^{re} Avenue ;
3. Renouvellement du mandat de madame Véronique Poirier à titre de représentante de la Ville de Val-des-Sources à l'Office municipal d'habitation des Sources;
4. Dérogation mineure au règlement de zonage visant le lot 3 171 271 (rue Mercier);
5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Adoption du règlement 2025-XXX – Règlement modifiant le règlement 2025-389 – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxes pour l'année 2025;
6. Période de questions
7. Levée de la séance

REPORTÉ

Adoptée

2025-316

DEMANDE DE TRAVAUX DE RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES DANS UN SECTEUR AFFECTÉ PAR UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 511, 1^{RE} AVENUE

CONSIDÉRANT la demande de travaux de rénovations d'une partie de la façade du bâtiment situé au 511, 1^{re} Avenue ;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment fait partie d'un secteur exigeant le dépôt d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT que la demande a été déposée avant le début des travaux et qu'elle était accompagnée de tous les documents et plans nécessaires;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources approuve les plans des travaux pour la rénovation de la façade de l'immeuble sis au 511, 1^{re} Avenue.

Adoptée.

2025-317

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MADAME VÉRONIQUE POIRIER À TITRE DE
REPRÉSENTANTE DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION
DES SOURCES**

CONSIDÉRANT que le mandat de madame Véronique Poirier comme représentant de la Ville de Val-des-Sources à l'Office municipal d'habitation des Sources arrive à échéance ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources doit reconduire le mandat de madame Poirier pour les deux prochaines années ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources renouvelle le mandat de madame Véronique Poirier à titre de représentante de la Ville auprès de l'Office municipal d'habitation des Sources, pour un terme de deux (2) ans.

Adoptée

2025-318

**DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE VISANT LE LOT 3 171 271 (RUE
MERCIER)**

Ce point est reporté

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – ADOPTION DU RÈGLEMENT
2025-XXX – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2025-389 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT
L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2025**

Le conseiller Pierre Benoit donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, elle proposera ou fera proposer le règlement 2025-XXX – Règlement modifiant le règlement 2025-389 – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxes pour l'année 2025. Un projet de dudit règlement est déposé séance tenante.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-000

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-389
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES POUR
L'ANNÉE 2025**

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le tableau de l'article 6.2.1 – Tarifs de base est modifié de la façon suivante :

AVANT

CATÉGORIES	EAU
1. Immeubles commerciaux	214 \$
Bar et restaurant	428 \$
2. Immeubles industriels – LÉGER	643 \$
Immeubles industriels – LOURD	2 678 \$

APRÈS

CATÉGORIES	EAU
1. Immeubles commerciaux	214 \$
Bar et restaurant	214 \$
2. Immeubles industriels – LÉGER	214 \$
Immeubles industriels – LOURD	214 \$

ARTICLE 3

La numérotation de l'article **6.2.1 - Tarification volumétrique** est modifiée de façon que l'article devienne l'article **6.2.2 – Tarification volumétrique**.

ARTICLE 4 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande de développements dans le dossier du projet domiciliaire du boulevard Morin.

Un citoyen mentionne que malgré la modification de la limite de vitesse à 40 km, certains automobilistes circulent encore vite sur la rue Général Vanier et 9^e Avenue.

Monsieur Denis Carignan demande que les traverses de piétons soient mises en évidence au coin du boulevard Olivier et de la 1^{re} Avenue.

2025-319 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 18 h 52.

Adoptée

M. Hugues Grimard, maire

M. Georges-André Gagné, Greffier